

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-423

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026, portant délégation de signature au profit de Monsieur Jérôme VIVIER, Responsable bâtiment de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise SPIE Citynetworks sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement 20 rue du Petit Rouen à l'occasion de travaux de branchement au réseau BT en souterrain,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 26 mai 2026 au 27 mai 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite le 26 mai 2026 et le 27 mai 2026 de 8h30 à 13h30 :

- Rue du Petit Rouen, au droit des travaux.

Article 2 - Le stationnement de tous véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdit du 25 mai 2026 8h au 27 mai 2026 13h30 :

- Rue du Petit Rouen entre le n° 18 et le n°20


Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SPIE Citynetworks.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le cinq mai deux mil vingt-six.



Pour le Maire et par délégation
Jérôme VIVIER
Responsable du service bâtiment